VARIÉTÉS

LES VILLAGES AÉRIENS

de la Nouvelle-Guinée

Il n'y a qu'un moyen de gagner la confiance des indigènes de la Nouvelle Guinée, c'est de s'asseoir à terre. Un Européen assis sur un tronc d'arbre ou sur une pierre est, aux yeux des Papous, un conquérant qui a le mauvais goût d'humilier les vaincus en leur faisant sentir qu'il appartient à une race de dominateurs. Aussi, un explorateur qui sait son métier n'hésite-t-il pas à se mettre, de toutes les façons, au niveau et à la portée des peuplades dont il veut étudier les mœurs et les habitudes. Pour entrer en conversation avec les habitants de la plus grande et de la moins connue des îles du globe, M. Alfred Haddon, professeur de zoologie au Collège royal de Dublin, n'a pas craint de s'étendre de tout son long sur le sol ou de s'accroupir, le dos arrondi en demi-cercle, suivant la mode du pays. Cette méthode a obtenu un plein succès ; un cauvage se croit obligé de mentir à son maître, mais il dit la vérité à un ami.

Aussi, de tous les explorateurs européens qui ont essayé de pénétrer les secrets de l'île mystérieuse, dont la superficie est presque égale à celle de la France et de la Grande-Bretagne réunies, le savant naturaliste anglais est il celui qui a rapporté de son voyage les plus curieuses informations. Peut-être même est-il le seul qui ait réussi à triompher de l'insurmontable défiance que les indigènes de la Mélanésie manifestent envers les hommes blancs.

Ce parti pris de suspicion n'est que trop justifié. Les Papous sont loin d'avoir à se féliciter des prétendus bienfaits de la civilisation européenne. Dans un très intéressant article sur les maisons aériennes de la Nouvelle-Guinée, que le *Wide World Magazine* a publié dans son premier numéro, M. Leslie Dering invoque l'indiscutable témoignage de M. Alfred Haddon pour constater les ravages mortels que l'habitude toute nouvelle de porter des vêtements avait exercés parmi les malheureux indigènes de l'Océanie.

« En exhortant ces hommes primitifs à se vêtir, dit le savant professeur de Dublin, nous avons déchaîné sur eux des maux que nous ne soupçonnions pas. Lorsqu'ils avaient trop chaud, ils se débarassaient des vêtements qu'ils n'étaient pas habitués à porter, prenaient froid et mouraient d'une fluxion de poitrine. C'est également de cette désastreuse innovation que proviennent une prédisposition générale à la phtisie et un certain nombre de maladies d'origine européenne autrefois inconnues des Papous. »

Les Papous auraient peut-être pardonné aux hommes blancs les fléauxsans nombre qu'ils leur ont apportés de la vieille Europe. Mais il est un grief qui ne s'effacera jamais du cœur des vaincus. *Les habitants de la Nouvelle-Guinée ne peuvent pas* comprendre que les hommes de race blanche aient l'outrecuidante prétention de les contraindre à se laver les mains.

Les riverains de la Fly et du fleuve de l'Impératrice Augusta considèrent l'eau comme un délicieux breuvage qui ne doit pas être détourné de sa destination naturelle pour être employé à des soins de propreté.

Dans une savante étude de M. Robert Steinhœuser, sur les *Papous de la Nouvelle-Guinée*, que les *Westermann's Monatshefte* ont publiée après le décès de l'auteur, nous lisons le passage suivant :

« Un Papou ne se lave jamais. L'idée qu'un homme pourrait faire usage de l'eau pour nettoyer son épiderme n'entre pas dans son esprit. Lorsque les colons allemands de la Nouvelle-Guinée voulaient obliger les indigènes qu'ils employaient, dans l'intérieur des habitations, à certains travaux domestiques, à se laver les mains avant de se mettre à la besogne, les Papous ne se résignaient à cette dérogation à leurs vieilles coutumes nationales qu'à la condition de stipuler un supplement de salaire. »

A première vue, la Nouvelle-Guinée ressemble à un paradoxe de deux mille deux cent cinquante kilomètres de long sur sept cent cinquante kilomètres de large. Rien ne saurait plus complètement dérouter les idées admises parmi les peuples d'Europe que de visiter un pays où les oiseaux construisent sur le sol de petites huttes entourées de jardins, tandis que les hommes construisent des maisons au haut des arbres.

Les villages aériens ne sont pas une des moins étonnantes curiosités d'un pays ou tant de surprises attendent les explorateurs. Même dans les régions où les Papous ne fixent pas leur domicile au sommet d'un cocotier, ils n'aiment pas à coucher sur la terre humide. Ils construisent leurs maisons sur pilotis, à un mètre ou deux au-dessus du niveau du sol, afin d'être à l'abri des serpents et des crocodiles qui sont très nombreux à l'embouchure des rivières.

Cette nécessité permanente de se défendre contre les attaques des reptiles et des sauriens a obligé les habitants de la Nouvelle-Guinée à construire sur des plates formes faites de bambous juxtaposés, des habitations très légères, et on ne saurait trop admirer avec quelle dextérité et quel instinct des lois de l'équilibre ces hommes primitifs, qui ne connaissent pas l'usage des métaux, élèvent sur les plus hautes branches des arbres de véritables maisons où des familles entières peuvent se loger. Une échelle rudimentaire, dont les degrés sont attachés aux deux pièces de bois qui leur servent de supports par des cordages faits de lianes desséchées, met les habitants de ces demeures aériennes en communication avec le sol. A la première alerte, l'échelle est enlevée, et, si les assiégés ont eu soin de se munir d'une provision de vivres suffisante, ils n'ont aucun péril à craindre, car ils sont dans une forteresse inexpugnable. A la vérité, ce système de fortifications n'a sa raison d'être que dans la partie du territoire de la Nouvelle-Guinée où les tribus guerrières qui exercent de perpétuelles déprédations au détriment de leurs voisins les plus rapprochés, ignorent l'usage de l'arc et des flèches. Entre les mains des peuplades habituées de longue date à s'en servir, ces armes sont très redoutables — à une distance de cent cinquante à deux cents mètres, un tireur Papou ne manque presque jamais le but — mais elles sont absolument inconnues dans la région où se trouvent les villages aériens.

« — Ne craignez-vous pas, disait le professeur Haddon à un indigène dont il avait gagné la confiance, que l'ennemi ne coupe l'arbre au haut duquel vous avez établi votre résidence ?

— L'homme, dit le collaborateur du *Wide World Magazinere*, garda la hache de pierre qu'il tenait à la main, puis il mesura de l'œil l'épaisseur du tronc de l'arbre séculaire sur la cime duquel il avait construit sa demeure, et il s'écria :

— Pour jeter à terre un arbre de cette taille, il faudrait trop de sueur... trop de sueur.

Il convient d'ajouter qu'avant d'avoir achevé leur tâche, ces bûcherons armés d'instruments primitifs courraient grand risque de recevoir sur la tête une grêle de pierres lancées par les assiégés.

Cette existence au haut des arbres donne une idée de l'absence complète de sécurité qui distingue un pays dont la nature avait fait un paradis terrestre et dont les hommes ont fait un enfer. Suivant une remarque très judicieuse de M. de Horn, qui vient de publier, dans la *Deutsche Rundschau*, un intéressant article sur les voyages et les recherches du professeur Richard Semon, le Papou de la Nouvelle-Guinée chasse pour son agrément, tandis que l'indigène de l'Australie chasse pour se procurer de la nourriture. Les habitants de cette île enchantée, où, en échange d'un travail insignifiant, la nature fournit des moyens de subsistance presque illimités, n'avaient qu'à se laisser vivre. Malheureusement, ils se sont fait entre eux une guerre acharnée.

La chasse à l'homme est devenue la distraction favorite des guerriers de certaines tribus. Comme ces dangereux nemrods tiennent beaucoup à conserver leurs trophées, la profession de « bouilleur de têtes », est l'industrie la plus florissante du pays. C'est un métier qui est rigoureusement héréditaire, car, pour être exercé avec tout le succès désirable, il exige la connaissance d'un certain nombre de petits secrets qui ne se transmettent que de père en fils.

Lorsqu'un jeune Papou désire se marier, on ne lui demande pas s'il a des moyens d'existence assurés ; personne ne songe à poser une pareille question dans un pays dont le sol nourrit tout seul ses habitants, sans exiger d'eux autre chose qu'un simulacre de travail. En revanche, on tient à savoir combien le futur époux peut montrer de crânes. C'est le présent le plus appréciable qu'il puisse mettre dans la corbeille de mariage de sa fiancée. Plus il a tué d'hommes, plus il inspire de confiance aux parents de sa femme qui ne veulent la donner qu'à un guerrier capable de la défendre, afin qu'elle ne soit pas obligée de grimper à chaque instant au haut des arbres pour se soustraire aux poursuites de l'ennemi.

G. LABADIE-LAGRAVE.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à l'ancienne locomotion par les coches et le roulage.

NORD

Une naturalisation. — Un télégramme affiché hier dans le hall de l'*Echo du Peuple*, à Cambrai, annonçait que M. G. Black est naturalisé Français.

M. Black avait, on le sait, sollicité cette naturalisation sans pouvoir l'obtenir. *L'Emancipateur* écrit à ce sujet :

« M. Black a fait à maintes reprises, en effet, et notamment pendant la guerre de 1870-71, acte de Français : il était donc Français de droit.

» Le gouvernement, en prononçant cette naturalisation, vient d'accomplir un acte de justice dont nous le félicitons. »

Un monument à la tragédienne Clairon à Condé. — Samedi 2 juillet, une grande fête exclusivement dix-huitième siècle, aura lieu dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, à Paris, afin d'augmenter la souscription destinée à élever un monument à la tragédienne Clairon, née à Condé-sur-Escaut au XVIIIe siècle.

Les artistes de la Comédie Française et de l'Opéra prêteront leur concours à cette fête éminemment artistique.

Ouverture de la pêche. — Depuis une huitaine de jours, les pêcheurs passent une revue en détail des perches, filets, etc.; et ils sont déjà prêts à partir en campagne.

La pêche a été fermée le 18 avril; la première bataille entre pêcheurs et poissons aura lieu le 16 juin, aussitôt le lever du soleil.

PAS-DE-CALAIS

Découverte archéologique — Un cimetière mérovingien à Cormettes. — La société des Antiquaires de la Morinie de St-Omer, dans sa dernière réunion, a eu entre autres le rapport très intéressant communiqué par M. l'abbé Collet, curé de Wavrans, sur des trouvailles faites récemment à Cormettes, hameau de Zudausques.

Les travaux exécutés au lieu dit le *Buisson de la Tombe*, sur un terrain appartenant à M. Caron Leon, ont mis à jour des vestiges importants d'un cimetière mérovingien.

Les tombes, creusées à un mètre 50 de profondeur, et quatre lignes parallèles de l'Est à l'Ouest, renfermaient l'un un squelette entier, les autres de nombreux ossements accompagnés d'armes et de vases de terre dont les principaux spécimens, présentés à la Société, denotent incontestablement, d'après le rapport, le VIe ou le VIIe siècle.

Les propriétaires du terrain ont mis leurs découvertes à la disposition de M. l'abbé Collet qui les a offertes en leur nom au musée de St-Omer.

BELGIQUE

L'ouverture de la pêche. — Le *Moniteur* d'aujourd'hui samedi ne publie pas encore l'arrêté sur l'ouverture de la pêche.

Elle n'aura donc pas lieu demain dimanche, comme on l'avait fait prévoir.

La froide température du printemps a retardé la reproduction du poisson. Il n'y avait donc pas de raison — au contraire — pour hâter l'ouverture de la pêche, que l'arrêté royal en vigueur fixe au 16 juin.

Bruxelles. — *La mission scientifique du ballon « l'Aurore ».* — L'*Aurore*, parti mercredi matin du Parc Leopold, à Bruxelles, en ascension scientifique avec l'aeronaute Thiel et l'un des secrétaires de la Société belge d'astronomie, chargé, comme on sait, de l'étude des basses et hautes regions de l'atmosphère, n'a pas attendu l'aube pour redescendre.

Les aéronautes ont, en effet, atterri à Struppen, près de Sottegem, le soir même.

Aussi bien le but était-il atteint et la Société belge d'astronomie, qui a remporté là un magnifique succès, doit il tant féliciter chaleureusement son président, M. Fernand Jacobs, et les membres du bureau, se place désormais au premier rang des sociétés scientifiques tant du pays que de l'étranger.

Ostende. — *La pose de la première pierre des travaux maritimes.* — Dimanche matin, 19 juin, à onze heures, le Roi procédera, à Ostende, à la pose de la première pierre des travaux des nouvelles installations maritimes.

Anvers. — *La création d'un consulat général américain.* — Appréciant l'importance de plus en plus considérable de ses relations commerciales avec la Belgique, le gouvernement des E.ats-Unis d'Amerique vient de créer un consulat général à Anvers. Le président Mac-Kinley a confié ce poste au sympathique consul actuel, M. Georges F. Lincoln, fonctionnaire de carrière hautement apprecié à Anvers.

— *Un départ pour l'inauguration du chemin de fer du Congo.* — Samedi matin, à 7 h. 1/2 très 59, sont partis de Bruxelles les invités aux fêtes de l'inauguration du chemin de fer du Congo.

A Anvers, le départ s'est opéré avec la solennité habituelle et avec une émotion indicible. A dix heures, l'*Albertville* a démarré. Et le navire s'est éloigné pendant que le canon tonnait à Sainte-Anne.

La Louvière. — *Deux violents incendies. Huit maisons détruites.* — La nuit de jeudi à vendredi, un violent incendie a complètement détruit cinq habitations au hameau du Bois de Saint-Vaast, entre La Louvière et Boisd'Haisle. Le feu n'a rien épargné : mobiliers, bois, tout est devenu la proie des flammes ; il ne reste plus que les murs des cinq demeures.

Les voisins accourus pour le sauvetage ont dû se résigner à être spectateurs de l'incendie, l'intensité de celui-ci ne permettant aucun secours. Les dégâts, évalués à une vingtaine de mille francs, sont en partie couverts par des assurances.

Samedi, le feu se déclarait au quartier de Milan-des-Camps, à La Louvière et réduisait en cendres trois habitations.

Le feu a pris naissance dans la maison occupée par M. Victor Gondry, négociant et cabaretier, et s'est rapidement communiqué à deux habitations voisines.

Les dégâts sont évalués à une dizaine de mille francs. Il y a assurance.

Ces sinistres ont produit une grande émotion dans toute la contrée.

Ypres. — *Une nom nation ecclésiastique.* — Monseigneur l'évêque vient de nommer directeur des Dames de la Ste-Famille, à Ypres, M. Mouraux, économe et professeur du collège épiscopal de cette ville.

Tournai. — *L'arrestation d'un malfaiteur.* — Vendredi soir, vers onze heures, la police a mis en arrestation un individu en état d'ivresse, Nicolas Luder, demeurant rue des Sœurs-Noires, qui vient de sortir du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten.

En le fouillant, avant de l'enfermer à l'amigo, on trouva dans ses vêtements un revolver encore chargé de cinq balles. Interrogé sur la provenance et la destination de cette arme, Luder a déclaré qu'il en avait fait l'acquisition pour frauder sur la frontière française.

Il a été provisoirement maintenu en arrestation.

Tribunal correctionnel. — Audience du 14 juin. — L'INFANTICIDE DE SAINT-MAUR. — La majeure partie de l'audience de samedi a été consacrée à l'instruction de l'infanticide de Saint-Maur.

Rappelons sommairement les faits : Le 28 avril dernier, une jeune fille de vingt-un ans, Maria Chantry, demeurant à Saint-Maur, mettait au monde un enfant du sexe masculin. La fille Chantry fit mourir l'enfant et le plaça dans une caisse.

Quelques jours plus tard elle vint à Tournai, entra dans un cabaret du faubourg de Valenciennes, et jeta la caisse contenant le cadavre dans une fosse d'aisances.

C'est à la suite d'une lettre anonyme envoyée au parquet que le crime fut découvert. Interrogée par M. le juge d'instruction Soil, la fille Chantry commença par nier, mais elle fit ensuite des aveux complets et désigna l'endroit où le cadavre avait été déposé.

A l'audience où plusieurs témoins sont venus faire le récit du crime, Maria Chantry a renouvelé ses aveux.

M. Jacquemin, substitut du procureur du Roi, occupant le siège du ministère public, a réclamé une condamnation sévère contre la mère indigne.

Me De Rick, avocat, défenseur de la fille Chantry, a demandé l'indulgence du tribunal et a tenté d'écarter la prévention d'infanticide volontaire.

Le tribunal ne s'est pas rallié à cet avis et a condamné Maria Chantry à trois ans de prison.

A la lecture du jugement, la prévenue est restée impassible.

Menin. — *La confirmation.* — La cérémonie de la confirmation aura lieu en l'église Saint-Vaast le mercredi 22 juin, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Waffelart, évêque de Bruges.

Mouscron. — *Un incendie dans un atelier d'ébeniste.* — Un incendie s'est déclaré vendredi soir vers onze heures dans l'atelier d'ébéniste de M. Charles Swynens, rue de la Station.

M. Swynens était occupé à travailler avec ses ouvriers, lorsque soudain, une cruche remplie d'esprit de vin qui se trouvait placée sur une cheminée, tomba sur le poêle allumé et fit explosion.

En un clin d'œil, le feu se communiqua à la cheminée, aux meubles, aux outils, ainsi qu'à différents modèles. M. Swynens donna aussitôt l'alarme et des voisins accoururent. Ils purent heureusement se rendre maîtres du feu et ne tardèrent pas à l'éteindre complètement.

Lorsque les pompiers arrivèrent tout danger était conjuré.

Les dégâts, qui s'élèvent à 4000 francs environ, sont couverts par l'assurance.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Samedi 11 juin.	
2 heures soir	21° au-dessus	767 m/m	Variable
5 heures soir	22° »	767 m/m	»
9 heures soir	15° »	767 m/m	»
		Dimanche 12 juin 1898.	
Minuit	13° au-dessus	769 m/m	Variable
1 heure matin	13° »	769 m/m	»
2 heures »	13° »	769 m/m	»

Paris. — Samedi 11 juin 1898. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — De fortes pressions persistent dans le nord et l'extrême ouest de l'Europe, tandis que le baromètre reste relativement bas sur le centre, l'ouest et de-ci-là au dessous de 760 mm. sur l'Italie. Le vent est faible du nord sur la Manche et la Gascogne, assez fort du nord-ouest vers le golfe de Lion. Des pluies sont signalées dans l'ouest de l'Allemagne, sur les Pays-Bas et sur les stations élevées de la France. On a recueilli 1[illegible] mm. d'eau au sommet du puy de Dôme, 8 à Servance et à l'Aigoual. La température est légèrement en hausse dans l'ouest du continent.

Ce matin, le thermomètre marquait 9° à Shields, 15° à Paris, Valentia, 22° à Alger. Lesma. On notait 8° au puy de Dôme, 5° au mont Ventoux, 3° au pic du Midi. — En France, la température va se tenir dans le voisinage de la normale, avec ciel nuageux. A Paris, hier et ce matin, couvert. Moyenne d'hier, 10 juin, 1[illegible]6, inférieure de 1°9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 15.5 ; minimum de ce matin, 11 2. Baromètre à sept heures du matin, 762 mm. 7, stationnaire à midi.

COMBATS DE COOS

ROUBAIX. — Pour rappel aux nombreux amateurs, c'est le dimanche 12 juin le grand concours de coqs au Clairon des Zouaves, rue Pellart, 15. Les sociétés y prendront part. Le tirage au sort aura lieu à 4 h. 1/2 très précises et la mise au parc à 5 h., heure militaire.

ROUBAIX. — La société les « Brise-Fer de l'Enfle » établie chez M. Jules Lequenne, rue Blanchemaille, 40b, donnera un concours de coqs, le dimanche 19 juin. 24 sociétés y prendront part.

— Le lundi 13 juin, chez M. Jules Lequenne, partie morte, 2 de 1 pour 30 francs entre l'Enfle et le Bon Vivant. On y battra quatre paires.

TOURCOING. — Dimanche 12 juin 1898, rendage de la partie un 2 de 3 mort pour 30 francs, chez Christory, au Bec d'Acier, rue de la Malcense, contre E. Ollaz, rue Winoc-Chocqueel. On mettra au parc à 5 heures précises.

CONCOURS DE PINSONS

MOUVAUX. — La société du Pinson Blanc, établie chez M. Lemble-Carton, cabaretier, rue de Roubaix, organise un grand concours de pinsons qui aura lieu le premier dimanche de juillet, à quatre heures de l'après-midi. 25 francs de prix en espèces.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Le sieur Jean-Baptiste Demeyer, cabaretier à « La Guinguette du Bon Fraisier » anciennement à « La Nouvelle Promenade », au hameau du Vert-Vire, à l'Epinette, a l'honneur d'informer le public qu'il fera bouler chez lui de très beaux jambons le dimanche 12 juin.

WASQUEHAL. — Le sieur Lejeune-Mulliez, cabaretier, au Beau-Passage, à Wasquehal, informe les amateurs qu'il donnera aujourd'hui dimanche, un grand jeu de boule à la platine pour des jambons (Bouloire couverte).

TIR AUX CANETONS

MOUVAUX. — Le dimanche 12 juin, un grand tir aux canetons aura lieu chez M. Lallement, au Vieux Château des Duriez, chemin des Duriez.

TIR A LA PERCHE

TOURCOING. — La société les « Francs-Tireurs Tourquennois » donneront un tir à la perche, le lundi 13 juin, à quatre heures du soir. Mise 5 fr. 25.

TIR A LA CARABINE

WASQUEHAL. — Un grand concours de tir à la carabine Flobert est ouvert chez M. Louis Lagache, estaminet Sainte-Martine, place de l'Eglise, à Wasquehal. La valeur des prix est de 200 francs (espèces). Le prix de chaque série est de 60 centimes, munitions comprises. La distance du tir est de douze mètres. Le tir est ouvert tous les jours, à partir de neuf heures du matin. Des carabines sont à la disposition des amateurs. Le règlement du concours est envoyé à tout amateur qui en fait la demande. La clôture du concours sera fixée ultérieurement.

CHOSES ET AUTRES

On parle de la guerre hispano-américaine, et Lagourdette se déclare franchement pour l'Espagne.

— Ce n'est pas, ajoute-t-il, que j'en veuille aux américains; mais ces cubains sont des brigands qu'il importe d'anéantir jusqu'au dernier.

— Diable ! dit quelqu'un, vous êtes radical. Mais qui vous a inspiré une pareille horreur des habitants de Cuba ?

— Vous n'avez donc jamais entendu parler des pirates de la Havane ?

* * *

En omnibus.

La mère, à sa fillette âgée de cinq ans :

— Donne cette pièce au conducteur, ma mignonne.

L'enfant, à haute voix :

— Est-ce que c'est la fausse pièce que tu ne peux pas arriver à faire passer ?

* * *

INTERVIEW EXPRESS

Hier, je vis, dans sa boutique,
Chauvin, notre ex-député,
Prêt à raser la pratique.
« Mais, fis-je, et la politique ?
— J'en suis, dit-il, dégoûté !
J'ai toutes les lassitudes;
Puisqu'à mes chères études
Les bauleusards m'ont rendu,
Je vais, en l'art que j'honore,
Raser et raser encore,
Rattraper le temps perdu;
Sous des flots d'iris et d'ambre
En rasant les électeurs,
Je serai mieux qu'à la Chambre
A raser les auditeurs.
Député ? . . mauvaise affaire !...
Car, là-bas, mon savoir-faire
Les laissait indifférents;
J'ai beau raser bien et vite,
A la Chambre on perd son temps,
Ses talents et son mérite...
On a trop de concurrents ! »

CYRANO (de Paris).

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 11 juin. — Marie Verbrugge, rue Ampère, 36. — Raymonde Sturbeaux, rue Buffon, 48. — François Vandeyvder, rue Hellmann, cour Vermeire. — Mariages. — Paul Catteau, 26 ans, employé de commerce à Tourcoing, et Valérie Pollet, 28 ans, sans profession, rue du Vieil-Abreuvoir, 28. — Paul Briand, 27 ans, garcon d'hôtel, Grande-Rue, 24, et Julie Delrue 22 ans, servante, rue Pierre-Motte, 53.

Henri Demulier, 51 ans, appréteur, rue Guizot, 10, et Maria Balot, 49 ans, rue de la Basse-Masure, cour Agache, 9. — Henri Deuys, 26 ans, rempailleur de chaises, à Menin, et Stéphanie Deblauwe, 27 ans, ménagère, Grande-Rue, 343. — Georges Wilfart, 26 ans, mécanicien, rue de Lille, cour Motte-Degand, 2, et Jeanne Deregnaucourt, 28 ans, piqueuse, Grand'Rue, 82.

Clovis Dassonville, 45 ans, garçon de magasin, rue de Lannoy, 28d, et Augustine Cartigny, 45 ans, ménagère, rue Montgolfier, 17. — Edouard Meurisse, 34 ans, tisserand, rue de l'Alma, 27[illegible], et Augustine Colin, 27 ans, tisserande, rue de l'Alma, 74. — Valery Savary, 20 ans, camionneur, rue Watt, 30, et Rosa Lecoyer, 23 ans, bobineuse, rue d'Isly, impasse du Nord, 7. — Rémi Devinck, 25 ans, ébéniste, Croix, et Fanny Willaey, 25 ans, repasseuse, rue des Arts, 85.

Alfred Noe, 25 ans, *tisserand, à Tourcoing*, et Flore Malvoisin, 21 ans, tisserande, rue de l'Alma, fort Frasez, 27. — Pierre Geeroms, 23 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Bonte, 37, et Angèle Henno, 24 ans, encaissieuse, rue Fourcroy, cour Lauvers, 4. — Louis Leclercq, 25 ans, débourreur, rue d'Alger, cour Scherpereel, 5, et Clemence Guillanme, 26 ans, soigneuse, rue de Constantine, cour Marengeon, 10.

Jules Lagache, 21 ans, tisserand, rue de Toulouse, cour Masurel, 40 et Angèle Coucke, 20 ans, soigneuse, rue du Fontenoy, cour Moreau, 49. — Henri Coucke, 23 ans, apprêteur, rue du Fontenoy, cour Moreau, 49 et Aline Ruellen, 23 ans, soigneuse, rue Pellart, cour Mulliez, maison Fovteau, 11. — Alphonse Thieffry, 22 ans, emballeur, rue de l'Epeule, 212 et Marie Dutoit, 25 ans, visiteuse, id. — Louis Hairion, 25 ans, rentreur, rue Foucault, 17 et Marie Barbet, 25 ans, ourdissense, rue Marquisat, 20.

Déclarations de décès. — Catherine Delfosse, 54 ans, rue de Lannoy, fort Pesprez, 36. — Charles Verriest, 30 ans, rue de Blanchemaille. — Désiré Vérin, 61 ans, id. — Malvina Declerck, 11 mois, rue de l'Alma, 167. — Edouard Verschoore, 1 an, rue de Maufait, 9.

FLERS. — Déclaration de naissance du 5 au 12 juin. — Victor Dumoulin, Recueil. — Publications de mariages. — Eugene Motte, 25 ans, journalier, et Elisa Detroye, 37 ans, journalière, à Flers. — Florimond Vossin, 24 ans, employé des tramways, à Flers, et Florine Lenglin, 24 ans, femme de chambre à Roubaix.

ANNAPPES. — Déclaration de naissance du 11 juin. Marie Lemaire, rue de Lannoy. — Publication de mariage. — Rene Deleporte, 27 ans, ajusteur et Angèle Colier, 22 ans, piqurière, à Annappes. — Déclarations de décès. — Adrienne Nyf, 18 ans, carrière Delporte. — Norbert Chantraine, 16 jours, rue de Lille.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 11 juin. — Angèle Vanwinsberghe, Vieille-Place. — Urbain Malefason, Sapin-Vert. — Déclaration de décès. — Achille Tiberghien, 19 ans 9 mois, rue du Beck.

LYS-LEZ-LANNOY. — Déclarations de naissances du 11 juin. — Néant. — Déclarations de décès. — Julia Gabide, 40 ans, rue de Tournai, cour Dansette. — Nathalie Meurisse, 79 ans, rue du Haut-Jardin.

LEERS. — Déclaration de naissance du 11 juin. — Fernand Delplanque, Gibraltar. — Publications de mariages. — J.-B. Brief, 34 ans, cultivateur à Croix, et Celine Becart, 36 ans, sans profession, Leers. — Charles Pollet, 30 ans, tisserand, Lys, et Aspoline Vandemeldebrouck, 27 ans, fileuse de lin, Leers. — Déclaration de decès. — Louis Durieux, 66 ans, cultivateur, Le Buisson.

TOUFFLERS. — Déclaration de naissance du 11 juin. — Néant. — Publication de mariage. — Alfred Holin, 23 ans, homme de peine, Wattrelos, et Léonie Pluquet, 26 ans, fileuse, Toufflers.

TOURCOING. — Déclarations de naissances des 10 et 11 juin. — Charlotte Collet, rue de Toul. — Leon Deron, rue du Tilleul. — Jeanne Bourgois, rue du Virolois. — Alphonsine Wibeau, rue des Prats. — Paul Sulmon, rue Roche. — Jeanne Crochet, rue des Carliers. — Louis Leman, rue de la Croix-Blanche. — Hélène Dhalluin, rue du Pont de Neuville. — Denise Debrabant, rue de Roubaix. — Louis Vandenbulcke, rue du Dahomey. — Alexandre Houben, rue Ampère. — Marie Detourmy, rue des Poutrains. — Henriette Flament, rue de Moscou. — Laure Callens, rue de Gand.

Publications de mariages. — Arthur Piat, 24 ans, trieur, et Marie Soulard, 32 ans, soigneuse. — Julien Vandenbulcke, 19 ans, coiffeur, et Louise Fievet, 26 ans, sans profession. — Jules Holebeke, 25 ans, sacristain, et Alphonsine Dumortier, 23 ans, couturière. — Marie Maison, notaire, et Thérèse Jourdain, sans profession. — Gustave Kimpe, 31 ans, ouvrier en lin, et Aurélie Depoortere, servante, 21 ans. — Justin Fastrez, 49 ans, menuisier, et Philomène Strubbe, 49 ans, ménagère.

Arthur Bayart, 30 ans, tisserand, et Felicie Maillot, 39 ans, ménagère. — Victor Gassaud, 31 ans, impressario, et Germaine Hosenkere, 30 ans, sans profession. — Emile Roy, 20 ans, tisseur, et Zélie Poissonnier, 21 ans, soigneuse. — Siméon Delille, 25 ans, marchand patissier, et Berthe Wante, 25 ans, sans profession. — Paul Desort, caissier-comptable, et Adele Leclercq, sans profession. — Emile Leveugle, 21 ans, couvreur, et Marie Keirsbulck, 24 ans, fileuse.

Mariages. — Pierre Vankeirsbilck, 38 ans, peignear, et Elise Beyernage, 24 ans, soigneuse — Ernest Verdonck, 25 ans, employé d'octroi, et Germaine Dal, 22 ans, soigneuse. — Leonard Debock, 25 ans, mecanicien, et Marie Sire, 20 ans, soigneuse. — Louis Hottekiet, 25 ans, ourdisseur, et Marie Hequette, 25 ans, rattacheuse. — Ernest Delesalle, 23 ans, tapissier, et Zoe Delehoute, 23 ans, doubleuse.

Ernest Defoin, 25 ans, rattacheur, et Marie Eggermont, 25 ans, soigneuse. — Joseph Duponcheel, 26 ans, rattacheur, et Marie Couvreur, 26 ans, soigneuse. — Florimond Donnais, 56 ans, trieur, et Adeline Duhamel, 50 ans, cabaretière. — Victor Fraeyman, 20 ans, plafonneur, et Emma Ackermann, 27 ans, couturière. — Louis Vanwelleghem, 24 ans, tisserand, et Valentine Vienne, 2[illegible] ans, moulineuse. — Ernest D'hondt, 19 ans, employé de commerce, et Marie Flipo, 19 ans, sans profession.

Déclarations de décès. — Marie Vossaert, 18 ans 2 mois, ouvrière de fabrique, rue Jean-Baert, 39. — Fernande Desmettre, 1 mois, rue de Moscou, 36. — Suzanne Vanneste, 3 jours, rue de la Belle-Vue, 76. — Pierre Daveraes, 2 ans, rue de Mouvaux. — Florimond Grimonprez, 63 ans, fayeur, rue de la Belle-Vue.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Déclarations de naissances du 11 juin. — Philomene Demets, rue St-Patrick. — Benonie Andries, cour Luisel. — Albert Desmet, rue St-Patrick. — Mariages — Emile Mourat 22 ans, manœuvre de maçon, Longpre, et Juliette Swynghedauw, 17 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Dambrein, 23 ans, peintre, et Angele Lelong, 20 ans, etiragneuse. — Déclaration de décès. — Louis Lorthiois, 71 ans, rue du Bisban.

LINSELLES. — Déclarations de naissances du 5 au 11 juin. — Lucienne Guilbert, la Bassée. — Albert Delahoutre, Belcin. — Publications de mariage. — Anatole Laethem, 24 ans, ouvrier de filature et Marie Leclue, 29 ans, tisserande. — Henri Herin, 25 ans, tisserand, et Léontine Descamps, 26 ans, ouvrière de filature. — Désire Delescluse, 30 ans, ouvrier de filature et Celine Lypens, 28 ans, ouvrière de filature. — Déclaration de décès. Aimable Delcourt, sans profession, à l'Hospice.

BOUSBECQUE. — Déclarations de naissances du 5 au 12 juin. — Agnès Maton, au Bois. — Charles Vernay, au chemin des Vaches. — Déclaration de decès. — Fidéline Ghestem, 73 ans, sans profession, rue de Linselles.

RONCQ. — Déclarations de naissances du 5 au 11 juin. — Polydore Couckuyt, à la Vallée. — Germaine Carton, au Village. — Louise Vandenbogaerde, rue de la Latte. — Henri Algeau, rue de Bousbecque. — Julien Rosselle, rue de la Latte. — Marie Haquette, rue du Billemont. — Publications de mariages. — Valery Catteau, 27 ans, cultivateur et Sophie Destombes, 21 ans, sans profession. — Emile Desailly, 35 ans, epinier et Marie Lecomte, 40 ans, sans profession. — Déclarations de décès. — Germaine Depoortere, 5 jours, rue de la Latte. — Victor Ballien, 14 ans, rue de la Latte. — Arthur Wittouck 5 ans, rue du Billemont.

BALLUIN. — Déclarations de naissances du 11 juin. — Wedstecke Camille, rue Traversiere. — Parmentier Julienne, Mont. — Buyck Julien, Colbras. — Goeminne Polydore, rue de la Paix.

MENIN. — Déclarations de naissances du 10 juin. — Robert Nollet, rue Wanis, 198. — Victorine Bomy, rue des Mêtiers, 11. — Déclarations de decès. — Marie Mulleman, 7[illegible] ans, rue de la Commère, 56. — Emma Garrevoet, 3 mois, rue des Casernes, 34.

Un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.

Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.

AU CABAS D'OR

4 & 6, Rue du Curé, 4 & 6
ROUBAIX

Maison fondée en 1840
FACQUES-LEDUC

4 & 6, Rue du Curé, 4 & 6
ROUBAIX

EXPOSITION GENERALE

Jaquettes, Collets haute nouveauté -- Jupons soie et Tabliers fantaisie pour Dames et Enfants — Rubans --- Dentelles --- Soieries et Laize pailletée
Grand choix de Blouses pour Dames et Fillettes — Mousseline plissée — Echarpes et Tours de cou --- Modèles nouveaux

CHEMISERIE — COSTUMES GARÇONNETS — PARFUMERIE — GANTERIE

Immeubles à vendre

Salle des adjudications des notaires de Lille, rue Puébla, n° 7.

Etude de Me Maxime DUCROCQ, docteur en droit, notaire à Lille, 64, boulevard de la Liberté, successeur de Me Jules Lefebvre.

Département des Ardennes. — Cantons de le Chesne et de Tourteron. — Communes de Montgon et de Neuville-et-Bay.

LE DOMAINE DE MÉLIMÉ

Comprenant :

CHATEAU

flanqué de deux tours, avec chapelle

BELLE FERME

presque entièrement neuve, attenante au château, avec nombreuses et vastes dépendances

ET

159 HECTARES

83 ares 63 centiares

environ de terre en jardins, verger, labour, pré, pature et bosquets. — Batiment ayant renfermé une distillerie.

A VENDRE

par adjudication publique

Le jeudi 7 juillet 1898, à 2 heures précises, en la salle des adjudications des notaires de Lille, 7, rue de Puébla, par le ministère de Me Maxime DUCROCQ, notaire à Lille.

Mise-à-prix 200.000 fr.

L'adjudication sera prononcée à l'extinction des feux sur la mise-à-prix ci-dessus, au profit de l'enchérisseur le plus offrant.

NOTA. — Le domaine de Mélimé, dans un site admirable, s'étend sur un plateau dominant le canal des Ardennes jusqu'auquel il descend en pente douce.

La partie longeant le canal pourrait être utilisée pour toute sorte d'industrie.

BELLE CHASSE

OCCUPATION

Cette propriété est louée à M. et Mlle Carniaux, jusqu'au 1er janvier 1901, au loyer annuel de 6,000 francs outre les impôts et l'assurance. La propriétaire s'est réservé :

1° Le droit d'occuper une partie du château et le jardin anglais.

2° Le droit de chasse et de pêche.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me Maxime DUCROCQ, notaire. 36014